

VIVRE EN ETABLISSEMENT

Les démarches

Depuis 2012, il existe un Dossier Unique National d'Entrée en Établissement.

Procédure :

1. Demander le dossier au CLIC ou dans un EHPAD.
2. Le dossier est composé de deux parties : une partie administrative à remplir soi-même et une partie médicale à faire remplir par le médecin traitant.
3. Une fois rempli renvoyer le dossier au CLIC en joignant à celui-ci la liste des établissements choisis par ordre de préférence.
4. Lorsque la structure aura reçu le dossier, la demande sera enregistrée sur un logiciel de gestion des listes d'attente nommé « Attentum ».
5. Tous les 3 mois la secrétaire du CLIC contacte les personnes ayant déposées une demande afin de confirmer sur le maintien sur la ou les listes d'attente.